

**COMPTE RENDU
DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 2 DÉCEMBRE 2021**

MB/CTP

L'an deux mille vingt-et-un, le deux décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-LARY-SOULAN, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur André MIR, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : André MIR – Philippe AIZIER – Jacques SALAT (*par visio conférence*) – Aline NARS (*par visio conférence*) - Christophe BOURREC – Marie-Françoise VIDALON - Alain DEDIEU - Hélène GUIOUNET – Jacques ROCA – Marie-Pierre FORGUE-SUPERBIE - Sophie REY - Daniel GASPA - Jean-Henri MIR - Nicolas HERQUÉ –

PROCURATION : René DARAN à André MIR

ABSENT : Néant

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Marie-Françoise VIDALON.

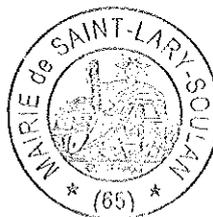
Le conseil municipal le Maire entendu après en avoir délibéré :

- ◆ Approuve le compte rendu de la séance du conseil municipal du 28 octobre 2021.
Approuvé.
- ◆ Après présentation par Monsieur le Directeur de Sensoria approuve les tarifs de Sensoria Rio pour la saison d'hiver 2021-2022.
Adoptée à l'unanimité.
- ◆ Adopte la Décision Modificative n°6 du budget primitif de l'exercice 2021.
Adoptée à l'unanimité.
- ◆ Adopte la délibération d'affectation du résultat du budget annexe de le Régie de transport Public (Budget Primitif 2021 / annule et remplace la délibération 2021-50).
Adoptée à l'unanimité.
- ◆ Adopte le bilan financier du RPI Saint-Lary Soulan/Vielle-Aure (année scolaire 2020 2021).
Adoptée à l'unanimité.
- ◆ Valide en ce qui concerne la Régie Municipale sportive et culturelle :
 - ↳ Les tarifs de la patinoire à glace pour l'hiver 2021 2022.
 - ↳ Les embauches saisonnières pour la saison d'hiver 2021 2022.*Adoptées à l'unanimité.*
- ◆ Adopte en ce qui concerne les secours sur pistes pour la saison 2021 2022 :
 - ↳ les dispositions tarifaires
 - ↳ l'habilitation des intervenants
 - ↳ les modalités de participation aux frais de secours.*Adoptées à l'unanimité.*
- ◆ Autorise Monsieur le Maire à signer avec SUEZ Eau France l'avenant au contrat de DSP du service de l'eau potable.
Adoptée à l'unanimité.
- ◆ Autorise le remboursement à un élu des frais engagés pour représenter la Commune au congrès de l'ANEM.
Adoptée à l'unanimité.
- ◆ Autorise Monsieur le Maire à signer la convention relative à l'installation du bac à graisse du restaurant Le Kinito impasse des oiseaux.
Adoptée à l'unanimité.

- ◆ Valide le projet de convention de gestion de la source de l'Hospice (alimentation en eau potable de l'Hospice du Rioumajou).
Adoptée à l'unanimité.
- ◆ Adopte la motion proposée par l'ANSM et relative aux indemnisations devant être perçues par les stations de sports d'hiver.
Adoptée à l'unanimité.
- ◆ Autorise la signature de l'avenant au bail emphytéotique liant la commune à la SCI les 3 Guides (aménagement de la terrasse).
Adoptée à l'unanimité.
- ◆ Autorise la mise en place d'un échéancier pour le paiement des loyers dus par la SCI les 3 Guides au titre des saisons 2018/2019 et 2019/2020 (3 votes contre).
Adoptée à l'unanimité.
- ◆ Prend connaissance des décisions prises par Monsieur le Maire par délégation du Conseil municipal au titre de l'article L 2122-22 du CGCT à savoir :
 - décision 2021-45 : signature avec le docteur VICTORION de la convention pour la mise à disposition du cabinet médical du Pla d'Adet du 1^{er} décembre 2021 au 15 avril 2022.
 - décision 2021-46 : signature avec le docteur VICTORION de la convention pour la mise à disposition de l'appartement du cabinet médical et de deux logements T1 situés dans l'immeuble le Montagnard du 1^{er} décembre 2021 au 15 avril 2022.
 - décision 2021-47 : signature avec la société Alfa Transaction d'un contrat de location pour un autobus Heuliez du 1^{er} décembre 2021 au 31 mars 2022.
- ◆ Prend connaissance des informations suivantes communiquées par Monsieur le Maire et concernant :
 - l'obtention du label pêche
 - l'édition 2022 de la Salmo trek le 1^{er} week end de juillet (départ et arrivée au Col du Portet)
 - la fréquentation de la station au regard de l'évolution des réservations
 - le renouvellement du label Famille +
 - le dépôt du dossier « village en poésie »
 - la problématique du logement saisonnier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt heures trente minutes.

Le Conseil Municipal,



Le Maire,

André MIR